

CP - La cérémonie de l'Armistice de 1918 à Colmar

La Municipalité invite les habitants à se joindre à la cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918, qui aura lieu à Colmar le lundi 11 novembre 2024 à 18h au Mur du souvenir (place du 2 février).

Cette année, pour la première fois, la cérémonie se tiendra à la tombée de la nuit et sera illuminée par plus de 1 000 bougies.

DÉROULÉ DE LA CÉRÉMONIE :

- Remise de deux décorations : **Monsieur Del Frari**, professeur des écoles dans la circonscription de Thann et investi dans la réserve citoyenne avec la délégation militaire départementale depuis 2012, ainsi que **Monsieur Haniche**, agent du service des sports de la Ville de Colmar et investi en tant que réserviste local à la jeunesse et à la citoyenneté avec la délégation militaire départementale depuis 2010.
- Ravivage de la flamme par Monsieur **Éric Straumann**, Maire de Colmar
- Lecture de textes par trois membres du Conseil municipal des enfants de Colmar
- Lecture du message du Ministre des Armées, des Anciens combattants et de la mémoire, par Monsieur **Thierry Queffélec**, Préfet du Haut-Rhin
- Cérémonie de dépôt de gerbe
- "Aux Morts", suivie d'une minute de silence
- "La Marseillaise" chantée par la Manécanterie de Saint-Jean
- La cérémonie se déroulera également en présence de l'**Harmonie Colmarienne**.

La commémoration de l'armistice de 1918 nous rappelle le sacrifice et le courage des soldats qui ont combattu pour la paix et la liberté pendant la Première Guerre mondiale. Ce devoir de mémoire nous permet aussi de transmettre aux générations à venir la nécessité de préserver la paix.

CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
06 79 80 49 18
manon.lovasz@colmar.fr